

Aide-mémoire de l'électeur

En vue de l'élection municipale, prévue le 2 novembre 2025, la Ville de Sainte-Julie invite les citoyens à consulter cet aide-mémoire afin de ne rien oublier.



Découvrez l'identité des candidats dans votre district dès le 6 octobre 2025 dans la section *Élection municipale* du site Web de la Ville.



Assurez-vous d'être **inscrit sur la liste électorale** avec votre adresse actuelle pour pouvoir voter.

- Si vous n'êtes pas inscrit, communiquez avec la présidente d'élection par courriel au election@saintejulie.ca ou présentez une demande d'inscription lors des travaux de la Commission de révision.



Surveillez l'arrivée par la poste de votre **carte de rappel** et de l'avis d'inscription.



Apportez l'une vos pièces d'identité lorsque vous irez voter.

- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Carte d'assurance maladie du Québec
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

COMMENT VOTER ?

- 01 Votez à votre bureau de vote le jour de l'élection, le 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h ;
- 02 Votez d'avance au bureau de vote le jour de vote par anticipation, le 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h ;
- 03 Votez d'avance au Bureau de la présidente d'élection le 24 octobre 2025, de 16 h à 20 h et le 27 octobre 2025, de 11 h à 16 h ;
- 04 Votez d'avance en vous inscrivant au vote itinérant (des conditions s'appliquent).

OÙ VOTER ?

Les endroits retenus pour l'exercice du droit de vote sont ceux mentionnés sur le site Web de la Ville dans la section *Élection municipale*. Vous ne pouvez voter qu'aux endroits et dates définis sur votre carte de rappel personnalisée.

INSCRIPTION DE L'ÉLECTEUR

Pour voter à l'élection municipale du 2 novembre 2025, vous devez :

- Être une personne physique et avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin ;
- Être de citoyenneté canadienne ;
- Ne pas être déclaré coupable de manœuvres électorales frauduleuses au cours des cinq dernières années ou avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

Et remplir l'UNE des deux conditions suivantes :

- Être domicilié à Sainte-Julie et, depuis au moins six mois, au Québec ;
- Être, depuis au moins le 18 septembre 2025, propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de Sainte-Julie.

Commission de révision

Vous pouvez vous présenter devant la commission de révision pour faire une demande d'inscription, de correction ou de radiation à la liste électorale. Pour se faire, rendez-vous à l'hôtel de ville le mercredi 15 octobre de 14 h à 21 h ou le jeudi 16 octobre de 9 h à 12 h.

DISTRICTS ÉLECTORAUX

Le territoire de Sainte-Julie est divisé en huit districts. Lors d'élection municipale, les districts municipaux sont révisés. Pour connaître votre district lors de la prochaine élection, consultez le site Web de la Ville.

LE SCRUTIN

Le scrutin général se déroulera le dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h dans les districts électoraux où, au terme de la période de production des déclarations de candidatures, il y aura plus d'un candidat en lice (au poste de maire et à chacun des postes de conseiller).

Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h à l'école secondaire du Grand-Coteau, située au 2020, rue Borduas à Sainte-Julie.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Dès que le recensement des votes sera terminé, les résultats du scrutin seront annoncés par la présidente d'élection le **2 novembre 2025 à l'hôtel de ville**, dans la salle du conseil municipal. Toute personne intéressée peut y assister. Par la suite, les résultats seront affichés sur le site Web et la page Facebook de la Ville.

Pour obtenir tous les détails sur l'élection municipale à venir, la Ville de Sainte-Julie invite les citoyens à consulter le site Web de la Ville dans la section *Élection municipale*.